



Problème de caution d'un appartement à l'étranger

Par **dominique13**, le **28/06/2010 à 16:10**

Bonjour, rnde l'année 2009 à 2010, je suis parti à en Angleterre avec mon amie dans le cadre d'un programme d'assistanat avec ma faculté. rnrnnous avons donc décidé de louer un appartement dans la ville où nous travaillons. tout c'est très bien passé. lors de la restitution de l'appartement, cela à comencer à se compliquer. rn1- l'agence (python) souhaitait faire l'etet des lieu une fois que nous serions partis, ce que nous avons refusés. nous avons donc insité pour le faire en notrern présence. l'appartement était niquel, rien à signaler sur l'état des lieu. il m'ont stipulé que je recevrais ma caution sous 2 semaines environs. rnrn2- cela fait aujourd'hui plus d'un mois, et lorsque j'essaye de les joindre, ils me dises qu'ils doivent regarder dans leur comptabilité et me font patienter depuis. aujourd'hui toujours rien. comme je suis passé par une agence, je pensait que cela limiterais les problèmes. mais là je ne sait plus trop quoi faire ...rnrnla caution est de 1200 pounds soit 2 mois de loyer (environs 1500€). rnrnquels recours puis-je avoir vis à vis de cette agence pour récupérer ma caution. ??rnrnrnmerci de votre réponse car je commence vraiment à désespérer.

Par **DADOU**, le **28/06/2010 à 16:43**

salut j'ai eu le même problème mais en france. En principe il faut leur envoyer une mise en demeure, par exemple : je vous met en demeure de me restituer ma caution pour un montant de par lettre recommandée avec accusé de réception regarde sur internet. En france ils ont 2 mois pour rendre la caution, je sais pas pour l'angleterre. Il y a aussi un taux d'intérêts de retard si ils ne rendent pas la caution en temps et heures. Ce taux n'est pas très élevé. rnSi t'as d'autres questions n'hésite pas. rnrnTU peux aussi saisir un huissier, cependant je ne sais pas

tro ou s'adresser puisque l'agence est pas en france.

Par **dominique13**, le **28/06/2010 à 16:48**

oui pour l'instant, je leur ai envoyé un mail les mettant en demeure de payer sous quoi il s'en suivra des poursuites judiciaires. (bien entendu ce n'est pour l'instant qu'un moyen de leur mettre " un peu la pression " rnrnmail si je n'ai pas de retour d'ici fin de semaine, je pensait leur envoyer un AR.rnrnconcernant l'huissier, l'affaire étant à l'étranger, doije contacter un huissier francais, ou anglais...? comment cela se passe t-il pour les frais?rnrnpour ton affaire comment cela s'est il terminé ?

Par **DADOU**, le **28/06/2010 à 17:22**

mieux vaut envoyer un recommandé avec AR car je ne pense pas que les mails ont une valeur juridique.rnmoi, apres avoir envoyé un recommandé avec AR je suis directement allée dans un des nombreux bureau de l'agence en question (akerys si ça te parle, pas mal de personnes ont des pb avec cette agence) et j'ai fait un scandales en leur disant que ça n'allait pas ce passer comme ça et que j'allais les mettre au tribunal en me raliant avec d'autres personnes avec lesquels ils étaient en litige. Quelques jour après j'ai eu ma caution au bout de 4 mois d'attente.

Par **dominique13**, le **29/06/2010 à 15:04**

ils mont enfin répondu !!!!rnrnvoici leur sympathique réponse :rnrnPlease see the note below from our Financial Controller -rnrnThe bond is being held at the moment until we get to the bottom of the utilities.rnrnBy the looks of the situation Stephanie has not paid a utility bill for the property.rnrnWe are well within our rights to withhold and give straight to utility company for the outstanding amount.rnrnJonathan is investigating this and will resolve this as soon as possible.rnrnrnle soucy , c'est que je n'ai jamais reçu de facture.... et dans le cas même ou je doit payer, pourquoi l'agence s'en mêle -elle ???rn de plus je ne refuse bien évidemment pas de payer, mais ils sont bien obligé de me montrer une facture il me semble ... ?rnrncela me semble bizzare qu'ils ne me comuniques pas plus de detail quand même..

Par **nanou**, le **05/07/2010 à 11:30**

Bonjour,rnrnJ'ai moi-même un problème pour récupérer ma caution (en Angleterre). rnrnMon contrat s'est achevé le 4 Juin dernier et toujours rien! Domonique13 pourriez-vous me transmettre votre lettre de mis en demeure pour que je m'en inspire.rnrnJ'aurais bien envoyé un AR mais manque de chance je n'ai aucune adresse postale :/rnrnMerci beaucoup